FORMATION INITIALE EN SSCT SANTÉ, SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS AU CSE - DES ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Dernière mise à jour le 11/09/2024.

OBJECTIF

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Tarif	NOUS CONSULTER
Réf.	PRO-000299
Contact	0750031226 contact@formaestro.fr www.formaestro.fr

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Identifier son rôle en tant qu'élu du comité social et économique en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Comprendre les notions fondamentales de l'organisation de la réglementation en France, hiérarchiser les textes applicables dans le cadre du travail et identifier les responsabilités des différents acteurs dans l'entreprise.
- Analyser les obligations réglementaires de la prévention au travail et les transposer au regard des dispositions existantes au sein de son entreprise ;
- Participer à l'évaluation des risques dans son entreprise afin d'assister l'employeur dans ses obligations de rédaction et de mise à jour documentaire et identifier les risques professionnels et psychosociaux auxquels sont exposés les travailleurs.
- Analyser des accidents du travail et mener des enquêtes pour en déterminer les diverses causes à partir des faits et pour en déduire les actions à mettre en place dans l'entreprise en matière de prévention.
- Repérer des dangers dans une situation de travail, les analyser et en déduire les atteintes à la santé possibles pour les travailleurs qui y sont exposés, leurs conséquences et modalités de prise en charge.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à occuper une fonction de représentant au comité social et économique (CSE) de l'entreprise qui les emploie : membres élus titulaire et suppléants en mandat initial, chef d'établissement ou délégataire à la présidence du CSE, référent prévention et sécurité désigné.

PRÉ-REQUIS

- Utilisation usuelle de la langue française.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur inscription ou demande de devis, réalisation sous 2 à 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous

contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous former dans les meilleures conditions.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation individuelle ou en groupe dans vos locaux ou à distance en visio-conférence.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation concrètes. Cas pratiques et échanges d'expériences entre participants. Supports pédagogiques fiches pratiques, quiz interactifs, auto-évaluations.

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Sans niveau de qualification	**Présentiel**	**2 mini > 10 maxi**	**35 heures / 5 jour(s)**

PROGRAMME

Organisation de la règlementation :

- Hiérarchie des normes
- Définitions
- Gestion des litiges et règlement des conflits en droit du travail

La prévention :

- Obligations de l'employeur
- Obligations des travailleurs
- Les acteurs de la prévention
- Les documents utiles dans le cadre la prévention

L'évaluation des risques :

- Les risques professionnels et psychosociaux
- Analyse de situations de travail
- Démarche d'évaluation

Les atteintes à la santé :

- La faute inexcusable
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les statistiques de la sinistralité en France et dans la branche professionnelle
- Les conséquences des AT/MP

L'analyse des accidents du travail :

- Définition, contexte
- Déroulement de l'enquête
- Méthodologie de l'arbre des causes

Attributions spécifiques aux entreprises de plus de 300 salariés

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur consultant expert dans son domaine.	Auto-évaluation et/ou QCM pour évaluation des connaissances avant entrée en formation et évaluation des acquis en cours ou en fin de formation.	Attestation des acquis / Certificat de Réalisation